

# Document d'objectifs Natura 2000

## « Sites de la Seine-Saint-Denis »

### Parc départemental de l'Île-Saint-Denis

*Zone de Protection Spéciale FR 1112013*

*Février 2011*



# SOMMAIRE

## ■ DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel
2. Occupation du sol
3. Fiches avifaune
4. Cartographies des habitats avifaunistiques
  - Martin-pêcheur d'Europe, nidification
  - Sterne, territoire de chasse

## ■ DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. Présentation du site
2. Foncier de la ZPS et planification urbaine
  - 2.1 Propriété foncière
  - 2.2 Planification urbanistique
  - 2.3 Projets urbains
3. Infrastructures urbaines
  - 3.1 Servitudes d'utilité publique
  - 3.2 Infrastructures de transport
4. Fonctionnement du parc
  - 4.1 Equipements existants
  - 4.2 Equipements en projet
5. Fréquentation moyenne parc

## ■ SYNTHÈSE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

# DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

2. Occupation du sol

3. Fiches avifaune

4. Cartographies des habitats avifaunistiques

- Martin-pêcheur d'Europe, nidification
- Sterne pierregarin, territoire de chasse

## 1. Périmètres d'inventaires et de protections du patrimoine naturel

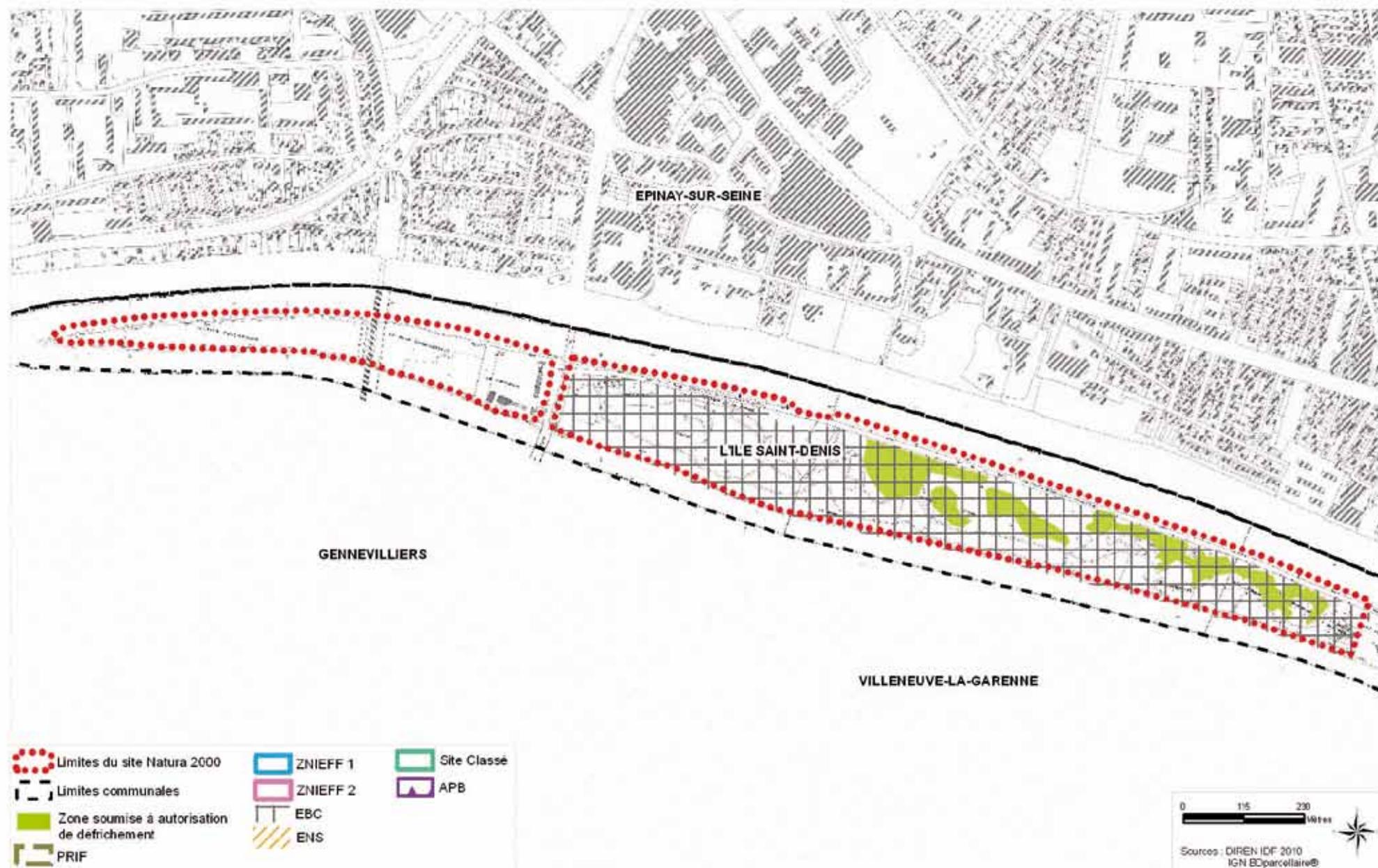
- Zone de Protection Spéciale Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, arrêté 04/2006.
- La partie du parc actuellement ouverte au public est classée en Espace Boisé Classé.
- Projet de création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible sur le parc départemental de l'Île-Saint-Denis.

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis  
DépartementPERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION  
DU PATRIMOINE NATUREL

## PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS

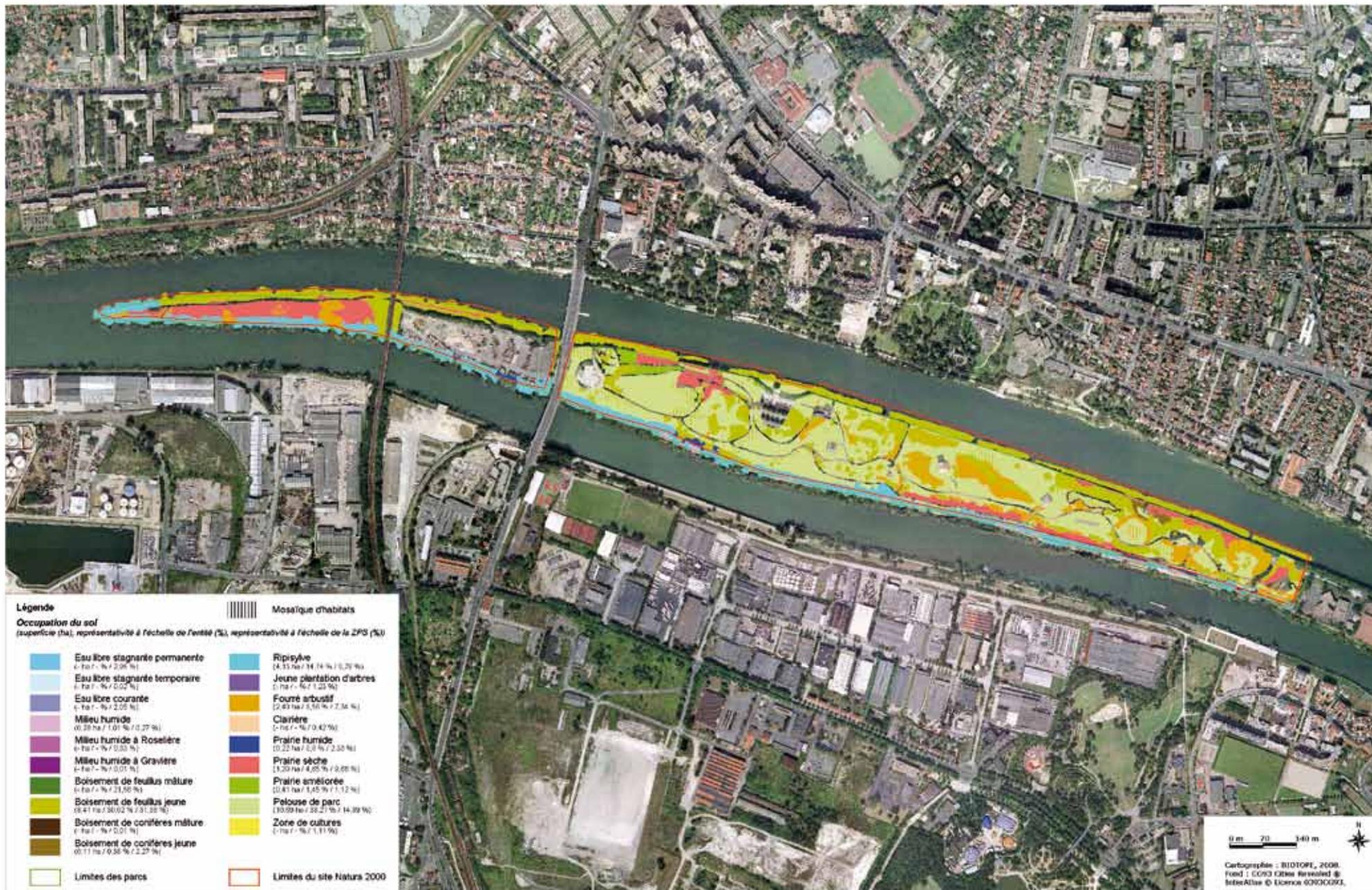
Date de mise à jour : 18/11/10



## 2. Occupation du sol

OCCUPATION DU SOL PAR TYPE DE MILIEUX				
	Surface dans l'entité (ha)	Pourcentage dans l'entité (%)	Surface dans la ZPS (ha)	Pourcentage dans la ZPS (%)
<b>Milieux humides</b>	<b>0,3</b>	<b>1,1</b>	<b>51,1</b>	<b>4,4</b>
Eau libre courante			0,8	0,1
Eau libre stagnante permanente			32,1	2,7
Eau libre stagnante permanente et milieu humide			0,1	0
Eau libre stagnante temporaire			0,2	0
Milieu humide	0,1	0,4	2,8	0,2
Milieu humide à gravières			0,1	0
Milieu humide à roselière			3,5	0,3
Prairie humide	0,2	0,7	10,9	0,9
Prairie humide et fourré arbustif			0,5	0
<b>Milieux forestiers</b>	<b>8,4</b>	<b>27,7</b>	<b>611,6</b>	<b>52,2</b>
Boisement de conifères jeunes	0,1	0,3	17,8	1,5
Boisement de conifères jeunes et boisement de feuillus jeunes			4,9	0,4
Boisement de conifères matures			0,1	0
Boisement de feuillus jeunes	4,9	16,1	299,9	25,6
Boisement de feuillus jeunes et boisement de conifères jeunes			11,6	1
Boisement de feuillus jeunes et fourré arbustif	0,3	0,8	3,6	0,3
Boisement de feuillus jeunes et pelouse de parc	0	0,1	1,5	0,1
Boisement de feuillus jeunes et prairie sèche			6,8	0,6
Boisement de feuillus matures			242,3	20,7
Boisement de feuillus matures et pelouse de parc			0,3	0
Jeune plantation d'arbres			13,6	1,2
Jeune plantation d'arbres et prairie sèche			1,2	0,1
Ripisylve	3,1	10,3	7,1	0,6
Ripisylve et eau libre courante			1	0,1

Pelouses et cultures	9,3	30,6	164,8	14,1
Pelouse de parc	8,1	26,7	149,3	12,8
Pelouse de parc et boisement de feuillus jeunes	1,1	3,6	2,2	0,2
Pelouse de parc et boisement de feuillus matures			1,9	0,2
Pelouse de parc et fourré arbustif	0,1	0,3	0,1	0
Pelouse de parc et jeune plantation d'arbres			0,9	0,1
Zone de culture			10,3	0,9
Zone de culture et prairie sèche			0,1	0
Milieux ouverts	6,2	20,4	222,2	19
Clairière			3,3	0,3
Clairière et zones de culture			0,1	0
Fourré arbustif	1,8	6,0	47	4
Fourré arbustif et boisement de conifères jeunes			1,5	0,1
Fourré arbustif et boisement de feuillus jeunes	0,7	2,3	9,2	0,8
Fourré arbustif et clairière			2,6	0,2
Fourré arbustif et pelouse de parc			0,1	0
Fourré arbustif et prairie humide			28	2,4
Fourré arbustif et prairie sèche	0,1	0,2	16,4	1,4
Prairie	2,1	6,8	2,1	0,2
Prairie améliorée	0,3	0,8	11,3	1
Prairie sèche	1,3	4,2	94,5	8,1
Prairie sèche et boisement de feuillus jeunes			0,9	0,1
Prairie sèche et fourré arbustif			4,4	0,4
Prairie sèche et jeune plantation d'arbres			0,3	0
Prairie sèche et pelouse de parc			0,5	0
Autres (zones non végétalisées)	6,2	20,2	121,1	10,3
Total	30,4	100	1170,8	100



## 3. Fiches avifaune

## OISEAUX INSCRITS A L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

Martin-pêcheur d'Europe  
(*Alcedo atthis*, Linnaeus, 1758)

**Statut** : Nicheur occasionnel.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Berges sud de l'Île-Saint-Denis et berges du parc des Chanteraines (92). L'espèce nichait dans un terrier qui n'est pas localisé précisément. Néanmoins, la berge située en face de la rive gauche de la Seine est favorable à l'espèce en raison de son caractère naturel. En effet, il s'agit d'une berge abrupte, composée de matériaux meubles, colonisée par une végétation arborée et arbustive relativement dense mais qui laisse encore apparaître des zones de sol dénudé, facilitant le creusement d'une cavité par le Martin-pêcheur d'Europe. La berge en face de la rive droite de la Seine est peu favorable à la nidification de l'espèce en raison de son faible dénivelé et de la quasi-absence de zones où le sol affleure. Le fleuve offre des ressources alimentaires, et les arbres des berges présentent des branches au-dessus de l'eau qui constituent des perchoirs appréciés pour l'affût.

**Etat de la population** : Un couple nicheur en 2001 et en 2002. Des inventaires menés en 2004, 2005 et 2006 indiquent que l'espèce n'est plus contactée en période de reproduction. L'espèce nichait en 2008 (un couple ?) sur la berge du parc des Chanteraines, en face du parc de l'Île-Saint-Denis.

**Menaces potentielles** : Colonisation naturelle par la végétation arbustive et arborée des berges à nu, modification du profil de la berge en face de la rive gauche, variation du niveau de l'eau en période de reproduction, pollutions de l'eau, état de conservation des berges (pollutions des sols), travaux d'aménagement des berges.

Sterne pierregarin  
(*Sterna hirundo*, Linnaeus, 1758)

**Statut** : Territoire de chasse associé à des zones de nidification potentielle.

**Localisation / Habitat de l'espèce** : Bords de la Seine. Rivières et plans d'eau ; îles avec des plages de galets, bancs terreux ; parfois habitats de substitution (radeau à sternes).

**Etat de la population** : Observations régulières jusqu'en 2009 de quelques individus aux périodes favorables.

**Menaces potentielles :**

- Les pollutions accidentelles des eaux des plans d'eau et des rivières qui limitent la ressource alimentaire disponible.
- La variation du niveau de l'eau entre mai et août.
- Le dérangement et les risques de prédation (promeneurs, chiens, rats...).

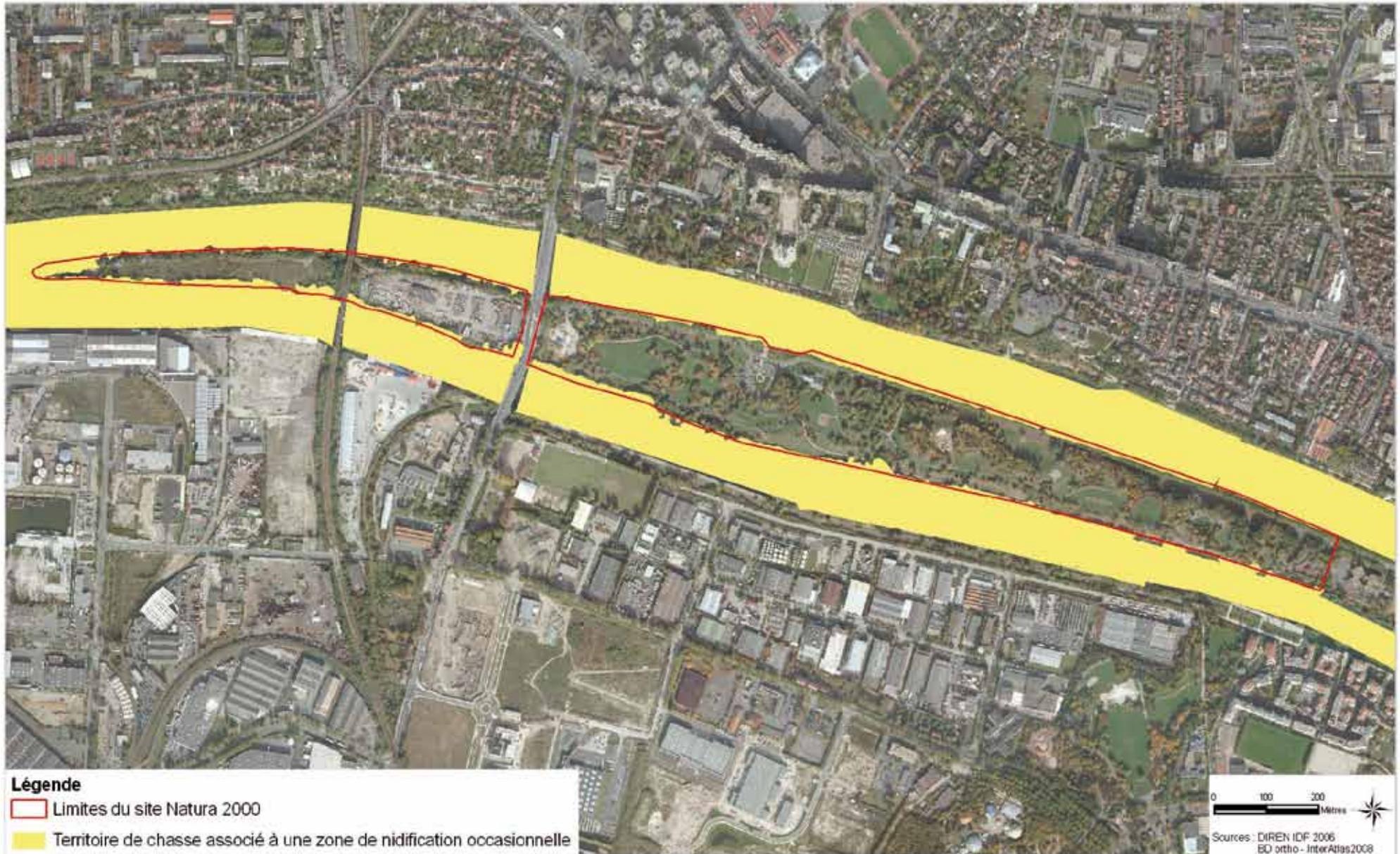
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis  
Département

## HABITATS DU MARTIN-PÊCHEUR

## PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS

Date de mise à jour : 13/10/10



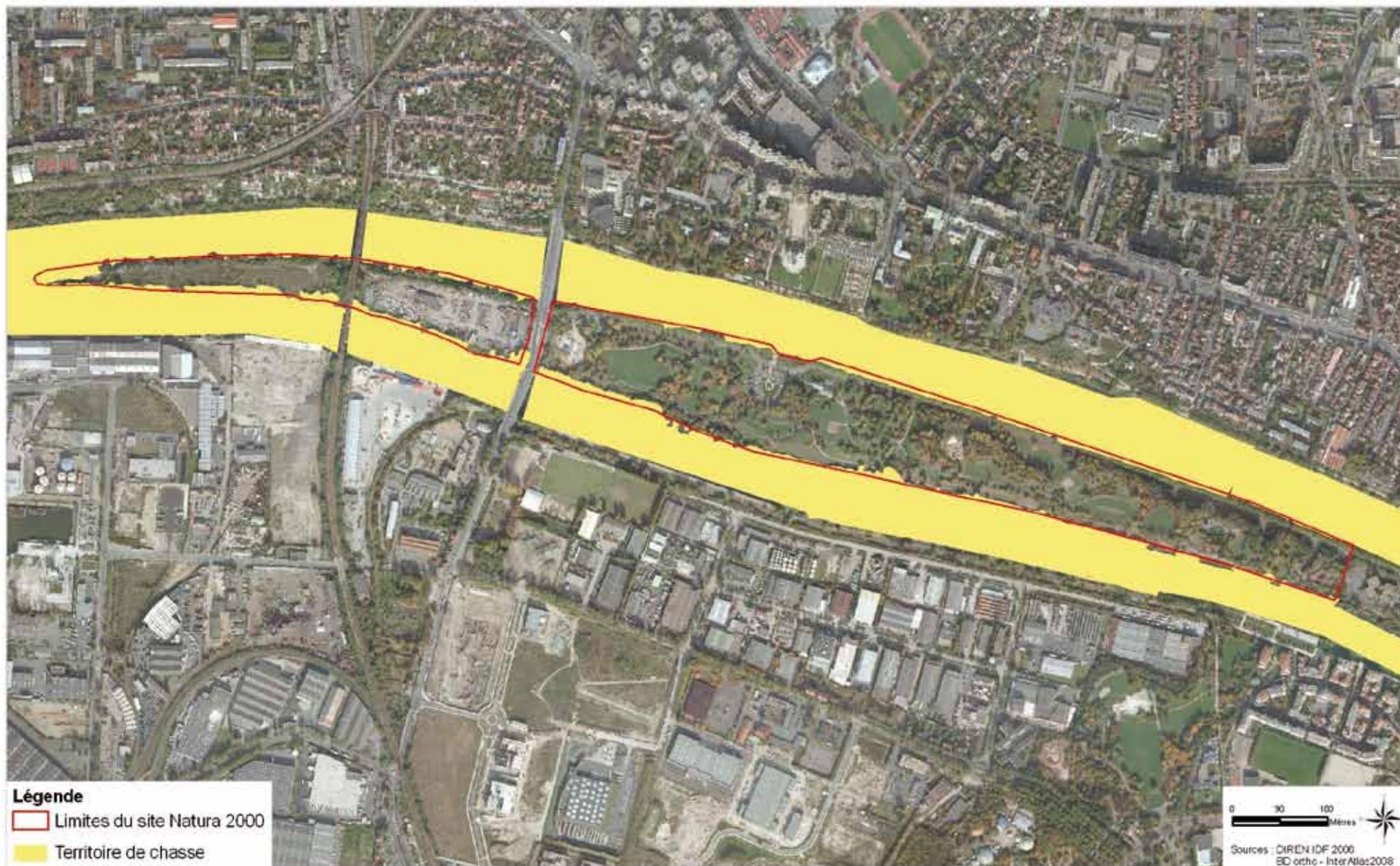
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis  
Département

## HABITATS DE LA STERNE PIERREGARIN

## PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS

Date de mise à jour : 13/10/10



# DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

## 1. Présentation du site

## 2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

2.1 Propriété foncière

2.2 Planification urbanistique

2.3 Projets urbains

## 3. Infrastructures urbaines

3.1 Servitudes d'utilité publique

3.2 Infrastructures de transport

## 4. Fonctionnement du parc

4.1 Equipements existants

4.2 Equipements en projet

## 5. Fréquentation moyenne du parc

## 1. Présentation du site

Ile fluviale et entité communale, l'île-Saint-Denis possède un patrimoine naturel très riche. En 1971, le Département de la Seine-Saint-Denis décide d'acquérir d'anciens terrains maraîchers devenus décharges sauvages, en vue de créer un espace vert au nord de la commune de l'île-Saint-Denis. Les travaux de création du site débutent en 1981 et s'organiseront en plusieurs tranches pour s'achever en 1990. La configuration particulière du site, un parc longiligne dont la largeur maximale est de 175 mètres, a été prise en compte dans le projet d'aménagement. Afin d'offrir un relief vallonné, le remodelage du terrain a nécessité l'apport de 260 000 m<sup>3</sup> de remblais.

Ilot de verdure dans une zone très urbanisée, le parc départemental de l'île-Saint-Denis (23 ha) est fréquenté par une grande diversité d'oiseaux. Cette faune est attirée par les zones enherbées, les bosquets et les massifs de végétaux ainsi que par la proximité de la Seine. La présence de cette faune a notamment permis au parc départemental de l'île-Saint-Denis d'être classé parmi les 15 parcs du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.

## 2. Foncier de la ZPS et planification urbaine

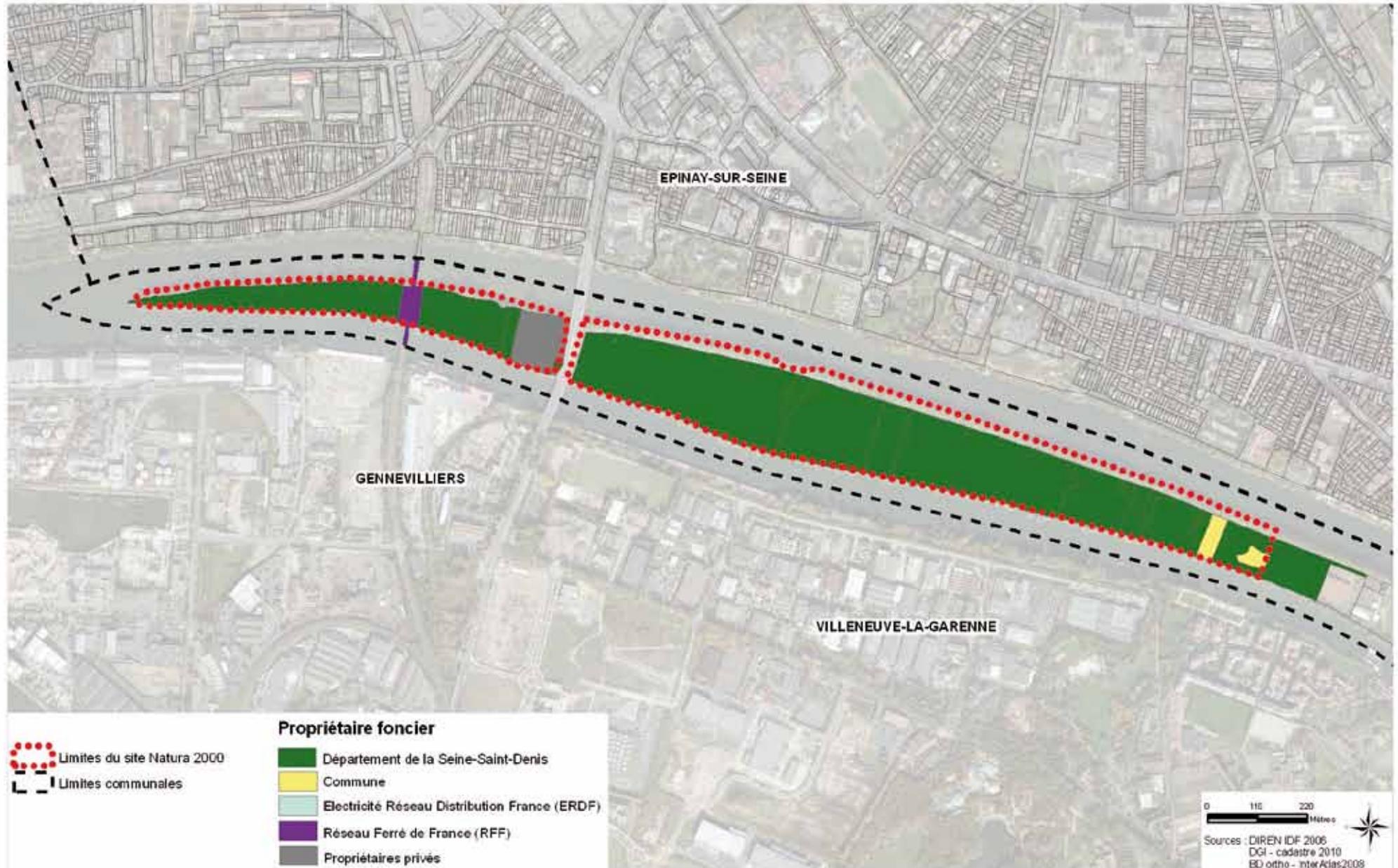
### 2.1 Propriété du foncier

Le Département est propriétaire de la quasi-totalité du territoire de la Zone de Protection Spéciale qui se trouve sur le parc départemental de l'île-Saint-Denis.

Cinq parcelles ne lui appartiennent pas :

- Les parcelles 18 et 40, section 0D, dans le secteur «La 2ème Remise» appartiennent à la commune.
- La parcelle 14, section 0B, dans le secteur «Le Coudrier», «la route du pont d'Épinay», est la propriété de Colas Ile-de-France Normandie.
- La parcelle 2, section 0A, dans le secteur «le Pâtis d'Hautefeuille», est la propriété de RFF.
- La parcelle 16, section 0B, est la propriété d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF).

Date de mise à jour : 26/10/10



## 2.2 Planification urbanistique sur le site Natura 2000 et en limite proche

## ■ Au sein de la ZPS :

Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
L'Ile-Saint-Denis	Ne : zone naturelle actuellement non ouverte au public.	Constructions et installations nécessaires à l'exploitation ferroviaire.	Néant	Néant	Préconisations concernant les berges et les systèmes éco-fluviaux.
	NPa : espace naturel faiblement urbanisé.	Constructions et installations nécessaires à l'exploitation ferroviaire.	L'emprise au sol est de 20 % maximum par unité foncière.		Préconisations concernant les berges et les systèmes éco-fluviaux.
	NP : espace naturel faiblement urbanisé.		L'emprise au sol est de 5% maximum par unité foncière.		Préconisations concernant les berges et les systèmes éco-fluviaux.

## ■ Aux abords de la ZPS :

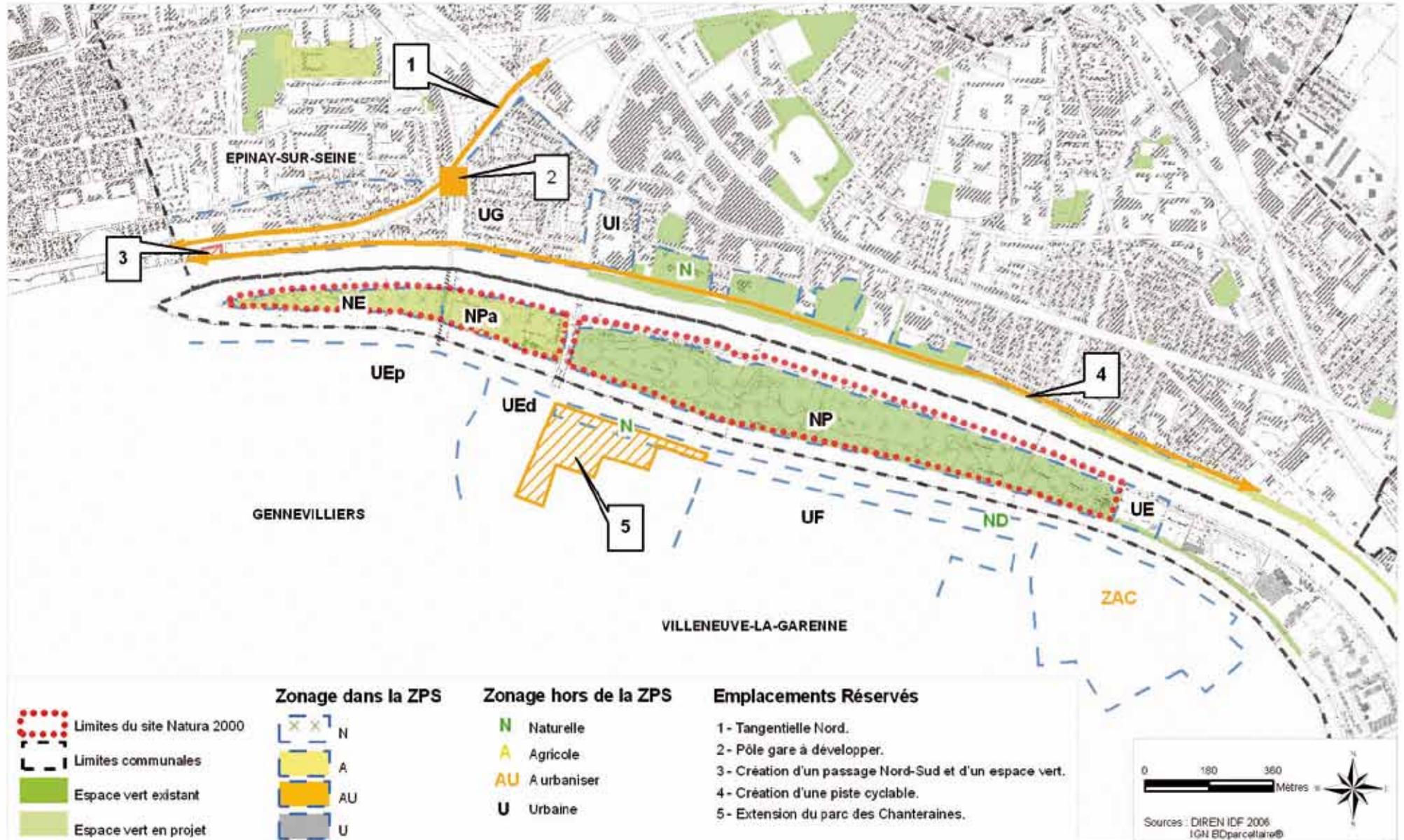
Commune	Zonage	Destination des sols particulière	Emprise au sol (ou COS)	Hauteur maximum de construction	Espace libre et plantations
L'Ile-Saint-Denis	UE : zone faiblement urbanisée regroupant de nombreux équipements publics.				50 % minimum d'espaces plantés par unité foncière (dont 60% en pleine terre). De plus, des préconisations concernant les berges et les systèmes éco-fluviaux sont envisagées.
Villeneuve-la-Garenne	ZAC de Villeneuve.	3 destinations des sols dans cette ZAC correspondant aux sous-secteurs ZA, ZX et ZC.			
	ZA : zone essentiellement dédiée aux logements (95500 m <sup>2</sup> SHON).	Autorise les installations classées pour la protection de l'environnement.		23,85 m	
	ZX : zone dédiée aux équipements public (5000 m <sup>2</sup> SHON).	Réglementation spécifique et peu contraignante, particulièrement pour la forge de la Lyonnaise des eaux.	40 % maximum par unité foncière (70% pour la forge).	29,85 m (39 m pour la forge).	
	ZC : zone réservée aux espaces verts publics (2500 m <sup>2</sup> SHON).				

Villeneuve-la-Garenne	ND : zone destinée à préserver...les berges de la Seine.				
	UF : zone d'activité à vocation industrielle.	Installations classées pour la protection de l'environnement.		22 m	
Epinay-sur-Seine	N : zone naturelle.	Extensions d'activités existantes, commerces (400m <sup>2</sup> SHON max.), installations classées liées aux équipements et services publics d'intérêts collectifs (train, tramway)...		17 m	
	UEp : emprise du port autonome de Paris.	Constructions et ouvrages nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire.	Le COS est de 1,5 et l'emprise au sol est de 60% maximum par unité foncière.	jusqu'à 30 m	Aucune réglementation n'est prévue concernant la végétalisation des espaces libres ou du bâti.
	UEd : quartier à dominante d'activités.	Constructions et ouvrages nécessaires au fonctionnement du service public ferroviaire.	L'emprise au sol est de 60% maximum par unité foncière.	jusqu'à 35 m	Préconisation de quelques aménagements paysagers, mais pas de végétalisation du bâti. De plus, environ 15% maximum de l'unité foncière doit être planté.

### ■ Emplacements Réservés :

N°	Commune	Nom	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	Epinay-sur-Seine	Projet de Tangentielle Nord.	Départementale	Région (STIF)	2015	
2	Epinay-sur-Seine	Pôle gare à développer.	Départementale	Région (STIF)	2015	
3	Epinay-sur-Seine	Création d'un passage nord-sud et d'un espace vert au bord du chemin de halage.	Communale	Commune	Projet	Forte.
4	Epinay-sur-Seine	Création d'une piste cyclable.	Communale	CG 93	Réalisé	
5	Gennevilliers	Extension du parc des Chanteraines.	Départementale	CG 92	2010 - 2012	Forte.

Date de mise à jour : 29/09/10

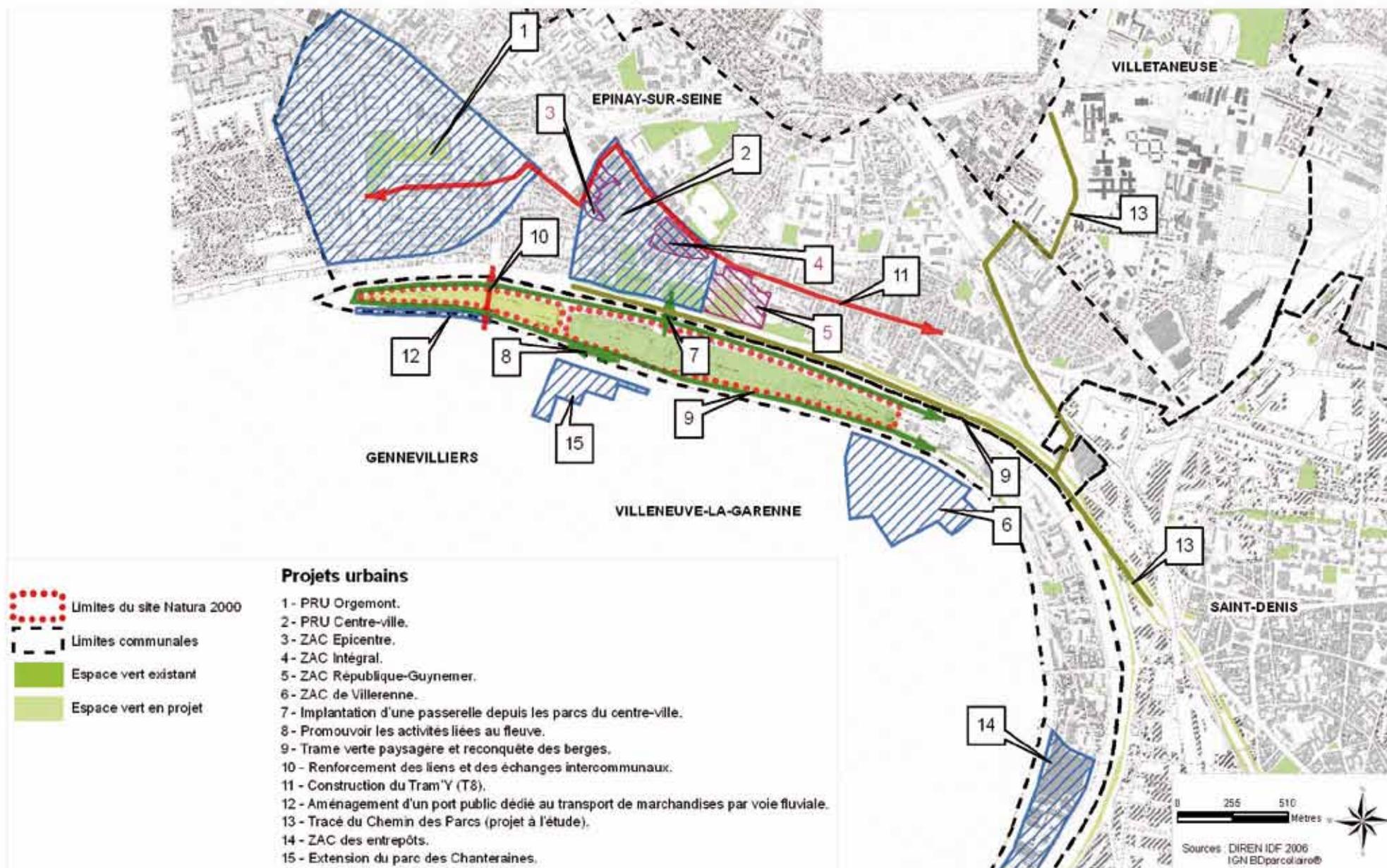


## 2.3 Projets urbains sur le site Natura 2000 et en limite proche

N°	Commune	Nom du projet	Descriptif du projet	Echelle	Maître d'ouvrage	Calendrier	Faisabilité
1	<b>Epinay-sur-Seine</b>	PRU Orgemont.	Ce projet, essentiellement basé sur le logement, propose 66 démolitions et 462 réhabilitations.	Communale	Etat et Commune.	En cours	
2	<b>Epinay-sur-Seine</b>	PRU Centre-ville.	Ce projet propose 125 démolitions et 80 constructions.	Communale	Etat et Commune	En cours	
3	<b>Epinay-sur-Seine</b>	ZAC Epicentre.	42000 m <sup>2</sup> de SHON de commerces.	Communale	Commune	Projet	Forte
4	<b>Epinay-sur-Seine</b>	ZAC Intégral.	35700 m <sup>2</sup> de SHON de logements, d'activités, de bureaux et d'équipements.	Communale	Commune	Projet	Forte
5	<b>Epinay-sur-Seine</b>	ZAC République-Guynemer.	31800 m <sup>2</sup> de SHON de logements, d'activités, de bureaux et d'équipements.	Communale	Commune	En cours, quasiment finalisé.	
6	<b>Villeneuve-la-Garenne</b>	ZAC de Villeneuve.	95500m <sup>2</sup> de SHON sont dédiés aux logements, 5000 aux équipements publics, et 2500 aux espaces verts publics.	Communale	Commune	Projet	Forte
7	<b>Epinay-sur-Seine</b>	Implantation d'une passerelle depuis les parcs du centre-ville.	Néant.	Communale	?	Projet	Manque de précision
8	<b>L'Île-Saint-Denis</b>	Promouvoir les activités liées au fleuve.	Aménagements visant à favoriser l'appropriation du milieu par les usagers avec la création d'un parc, la mise en place de pontons flottants pour les activités nautiques, l'édification de belvédères et de trottoirs en encorbellement et d'estacades pour la navigation fluviale et le développement de la base de loisirs.	Communale	A déterminer en fonction de la définition du projet.	Projet	Forte
9	<b>L'Île-Saint-Denis</b>	Trame verte paysagère et reconquête des berges.	Assurer la continuité des cheminements tout autour de l'île et renforcer les échanges et la perméabilité de l'île de berge à berge. Cette orientation d'aménagement s'inscrit partiellement dans le projet de Chemin des Parcs.	Communale	Commune et CG 93	Projet	Forte
10	<b>L'Île-Saint-Denis</b>	Renforcement des liens et des échanges intercommunaux.	Il s'agit plus d'un constat qu'un projet opérationnel, le trafic pourrait augmenter avec l'implantation de futurs transports collectifs dans la ville.				

11	<b>Epinay-sur-Seine</b>	Construction du Tram'Y (T8).	Au départ d'Epinay-sur-Seine, ce tramway se scindera en deux pour atteindre Villetaneuse et Saint-Denis.	Départementale	Région (STIF)	Ouverture en 2014.	Forte. Les travaux débutent en septembre.
12	<b>Gennevilliers</b>	Aménagement d'un port public dédié au transport de marchandises par voie fluviale.	L'aménagement d'un port public permettra le transbordement de marchandises diverses pour les opérateurs qui ne disposent pas d'installations portuaires disponibles. L'espace sert à la manutention de marchandises, et aucun engin de levage fixe ne sera installé sur le site.	Régionale	Etablissement public du port autonome de Paris.	Projet	Forte
13	<b>Epinay-sur-Seine, l'Île-Saint-Denis, et Saint-Denis</b>	Tracé du Chemin des Parcs entre le parc départemental de L'Île-St-Denis, le parc départemental de Villetaneuse et le parc du canal St-Denis.	Cet aménagement vise à créer sur l'ensemble du territoire départemental un réseau de trame verte reliant les grands espaces verts entre eux et améliorant la transition ville / espace vert.	Départementale	CG 93	Projet à l'étude.	Le tracé est susceptible d'être modifié suite à la concertation avec les communes.
14	<b>L'Île-Saint-Denis</b>	ZAC des entrepôts.	Création d'un éco-quartier fluvial sur des friches industrielles. Ce projet comprend 1000 logements, 1000 emplois, 1 groupe scolaire, 1 base nautique, 1 équipement culturel, 1 clinique de soin, et des commerces de proximité.	Communale	Plaine Commune	Le dossier de ZAC est en cours de création.	Forte
15	<b>Gennevilliers</b>	Extension du parc des Chanteraines.	Le parc des Chanteraines s'agrandira de 10 hectares et reliera le parc actuel au bord de la Seine.	interdépartementale	CG 92	2010 - 2012	Forte

Date de mise à jour : 30/09/10



### 3. Infrastructures urbaines

#### 3.1 Servitudes d'utilité publique

Une partie du territoire est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation lié aux débordements de la Seine.

Le territoire est traversé par une servitude aéronautique de dégagement qui donne obligation de limiter les hauteurs de construction.

La servitude de halage et de marchepied le long des berges de la Seine donne obligation de reconnaissance de limites avant toute construction, plantation ou édification de clôture.

Une canalisation de gaz traverse le parc dans un axe nord-sud. Les servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de distribution du gaz donnent obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

L'équipement lié à l'eau est une borne de ré-oxygénation des eaux de la Seine. La servitude relative à cet équipement n'apparaît pas sur la carte des servitudes de la commune. Néanmoins l'existence de cet équipement implique de réserver le libre passage et l'accès aux agents du SIAAP pour l'entretien et la surveillance de l'installation.

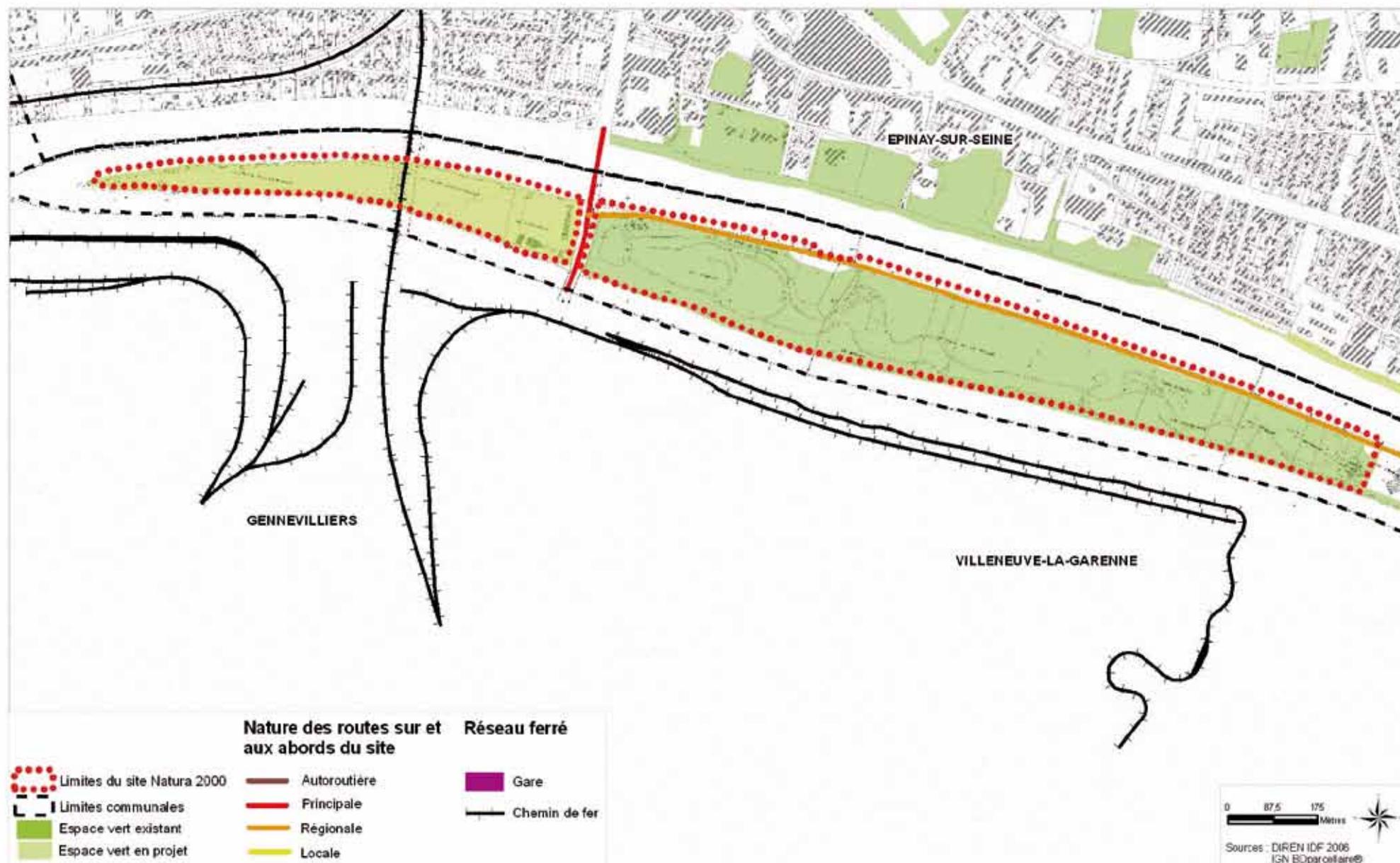


### 3.2 Infrastructures de transport

L'entité est coupée sur un axe nord-sud par la route nationale RN310, avec une circulation importante. Cet axe est très fréquenté pour traverser la Seine et rejoindre l'autoroute A86, accessible depuis Gennevilliers. Le second axe routier, le Quai de la marine, longe la partie du parc ouverte au public. Il est également très fréquenté et accueille un transit d'échelle régionale.

La pointe de l'île en zone N et la partie Npa du plan de zonage sont coupées par un pont sur lequel passe le RER. Une servitude relative aux chemins de fer donne obligation d'alignement et d'élagage, interdiction de construire autre chose qu'un mur de clôture à moins de 2 m, interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives) et interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de plus de 3 m.

Date de mise à jour : 07/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis  
Département

## IMPACT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

## PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS

Date de mise à jour : 07/10/10



## 4. Fonctionnement du parc

### 4.1 Equipements existants

#### ■ Aires d'accès réservé :

Elle correspond aux zones classées NE et NPa sur le plan de zonage. La première se situe à « la pointe de l'île », la seconde à la zone de gel de l'urbanisation. Ces deux zones sont actuellement fermées au public, un projet de restauration écologique y est prévu.

#### ■ Aménagements « légers » :

Le site compte deux aires de jeux, l'aire de jeu de la Baleine et l'aire de jeu du Phare. Ces deux aires sont très fréquentées par les riverains et centres de loisirs voisins.

Le site compte trois aires sportives, un terrain de football, un terrain de tennis et un ping-pong.

Le cani-parc est situé à proximité de l'entrée principale et du parking dite entrée de la Marine et est très fréquenté par les usagers du site.

#### ■ Bâtiments ou aménagements « durs » :

La Maison du parc est également située au niveau de l'entrée principale, ce bâtiment d'accueil reçoit régulièrement des expositions et des animations pédagogiques. Le second bâtiment d'accueil du public est le kiosque. Cet équipement accueille les animations culturelles et musicales organisées sur le parc.

Les sanitaires sont situés dans la Maison du parc et à l'est du parc.

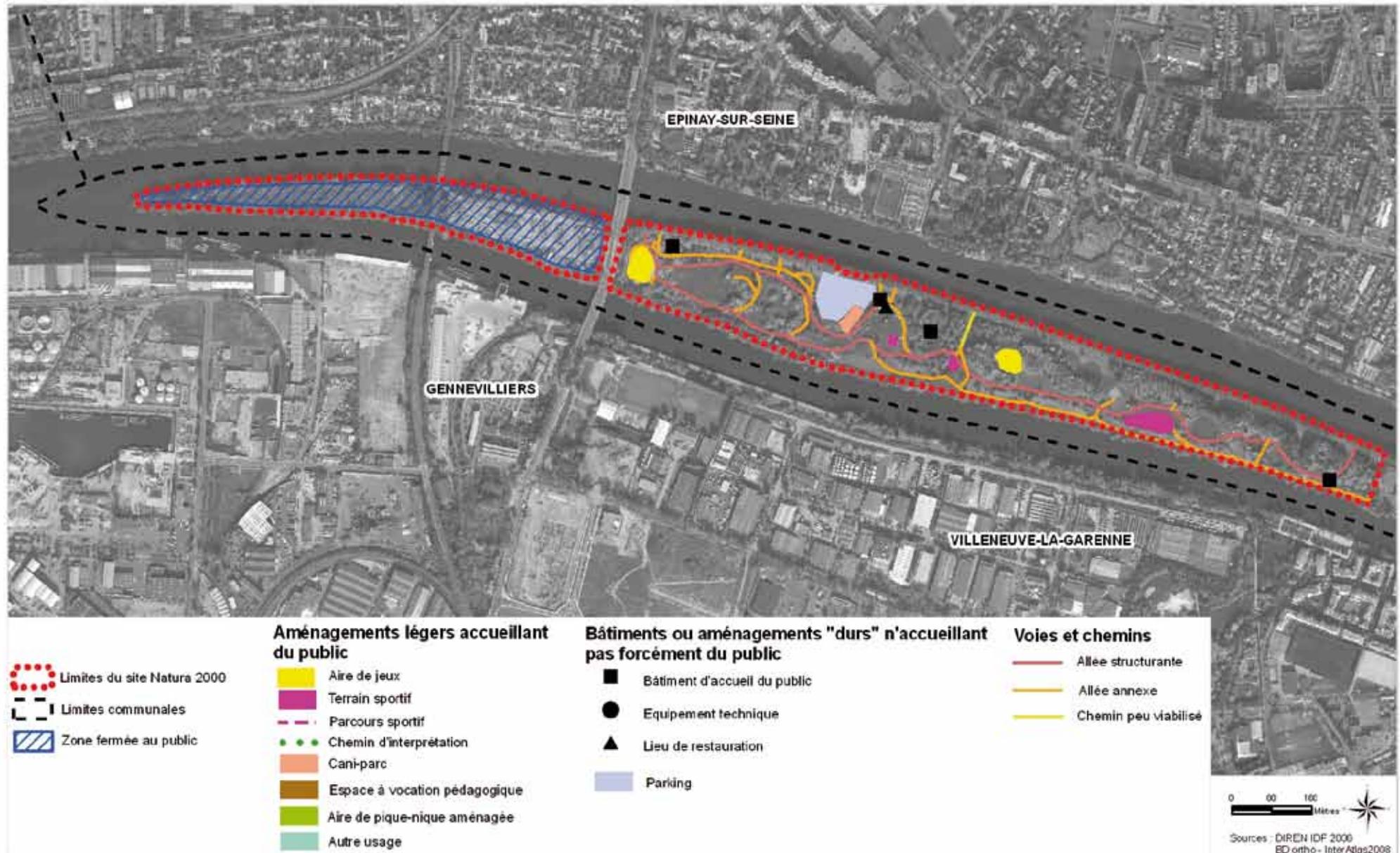
A l'est, la buvette est accolée à la Maison du parc. Elle est en activité tous les jours en période estivale, ainsi que les week-ends et vacances scolaires en basse saison.

L'aire de stationnement peut accueillir près d'une centaine de véhicules. Cette aire a été aménagée de façon à gérer et récupérer les eaux de pluies sur place.

#### ■ Voies et chemins :

Le site est structuré par une allée principale qui mène aux équipements et entrées du parc, coté quai de la Marine, soit l'entrée Sisley, Marine et pont d'Epinay. L'allée annexe au sud correspond à la Promenade des Impressionnistes.

Date de mise à jour : 11/10/10



## 4.2 Equipements en projet

### ■ Restauration écologique du site et des berges

**Implantation d'un équipement dédié à l'éducation relative à l'environnement et aux jardins familiaux :** la partie située à l'Ouest du pont d'Epinay, entre le parc départemental et la pointe Nord de l'île, est concernée par le projet d'extension du parc, qui nécessite notamment une phase de restauration écologique. D'après le PADD de 2007 de la Commune de L'Île-Saint-Denis, «la ville souhaite se donner les moyens d'amorcer la reconquête des espaces délaissés de l'île». C'est pourquoi cette zone N fait l'objet d'une servitude de gel d'une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme, afin d'éviter toutes opérations qui risqueraient de compromettre la cohérence d'aménagement de cet espace.

Cette zone est également concernée par le périmètre de la Zone de Protection Spéciale du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis. Cet espace sera dédié à l'implantation d'équipements liés à l'éducation relative à l'environnement et l'implantation de jardins familiaux.

**Création d'une zone « nature » sur la pointe nord de l'île :** la création d'une « zone nature » sur la pointe nord de l'île, actuellement fermée au public, a pour but de protéger et de préserver les habitats naturels existants, tout en permettant la restauration des espaces dégradés et l'ouverture partielle de la zone au public. Cette zone présente sur ses berges boisées des habitats propices à l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux : il s'agit du plus grand dortoir à Cormorans de la Seine-Saint-Denis. Cependant, le cœur de la zone présente un caractère anthropique très marqué et des espaces naturels dégradés. Cet aménagement du parc et des berges va permettre de mettre en place un projet pédagogique dont l'objectif est de faire découvrir les espaces naturels et mettre en avant la sensibilisation à l'environnement.

### ■ Création d'un jardin écologique-pédagogique

Aménagement d'un jardin potager à vocation pédagogique, situé à proximité de la Maison du parc.

### ■ Création d'une mare pédagogique

Création d'une mare ou d'un réseau de mares ayant pour objectif de valoriser l'espace et sa biodiversité, tout en développant un support pédagogique.

### ■ Réhabilitation du boulodrome

Un boulodrome existe sur le parc, il est vétuste et n'est pas utilisé par les usagers. Sa réhabilitation permettra de diversifier l'offre d'activités du parc pour répondre aux attentes de l'ensemble des usagers.

### ■ Création d'un itinéraire sportif

Il s'agit principalement d'équipements ponctuels légers dédiés à la remise en forme.

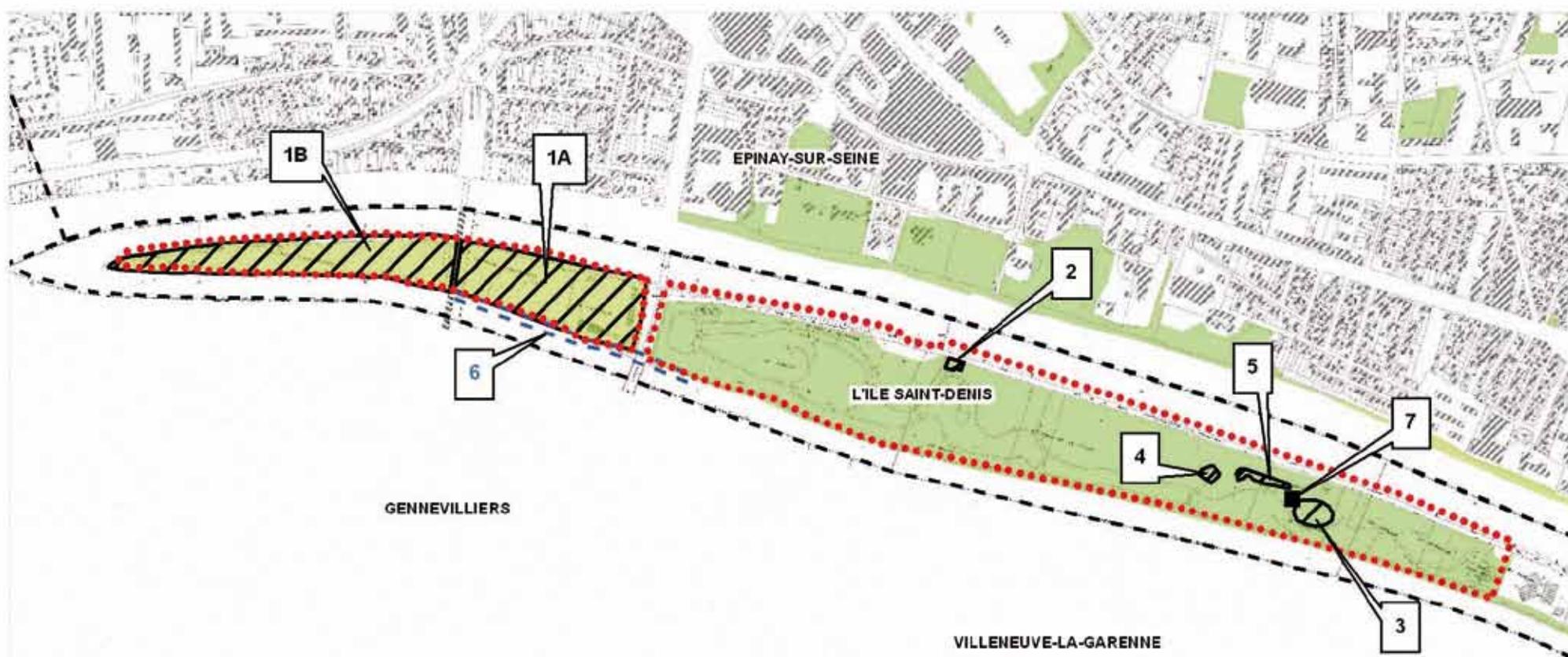
### ■ Mise en place d'une halte nautique

La Ville envisage de valoriser les activités liées au fleuve et de favoriser l'appropriation du milieu par les usagers, avec notamment la création d'un parc de loisirs nautiques et de haltes fluviales.

### ■ Nouvel équipement d'accueil du public

Projet de création de sanitaires automatiques.

Date de mise à jour : 30/09/10



-  Limites du site Natura 2000
-  Limites communales
-  Espace vert existant
-  Espace vert en projet

### Equipements en projet

- 1 - Restauration écologique du site et des berges.
  - A - Implantation d'un équipement dédié à ERE.
  - B - Création d'une "zone nature".
- 2 - Création d'un jardin écologique pédagogique.
- 3 - Création d'une mare pédagogique.
- 4 - Réhabilitation d'un boulodrome.
- 5 - Création d'un itinéraire sportif.
- 6 - Mise en place d'une halte nautique.
- 7 - Nouvel équipement d'accueil du public.



## 5. Fréquentation moyenne du parc

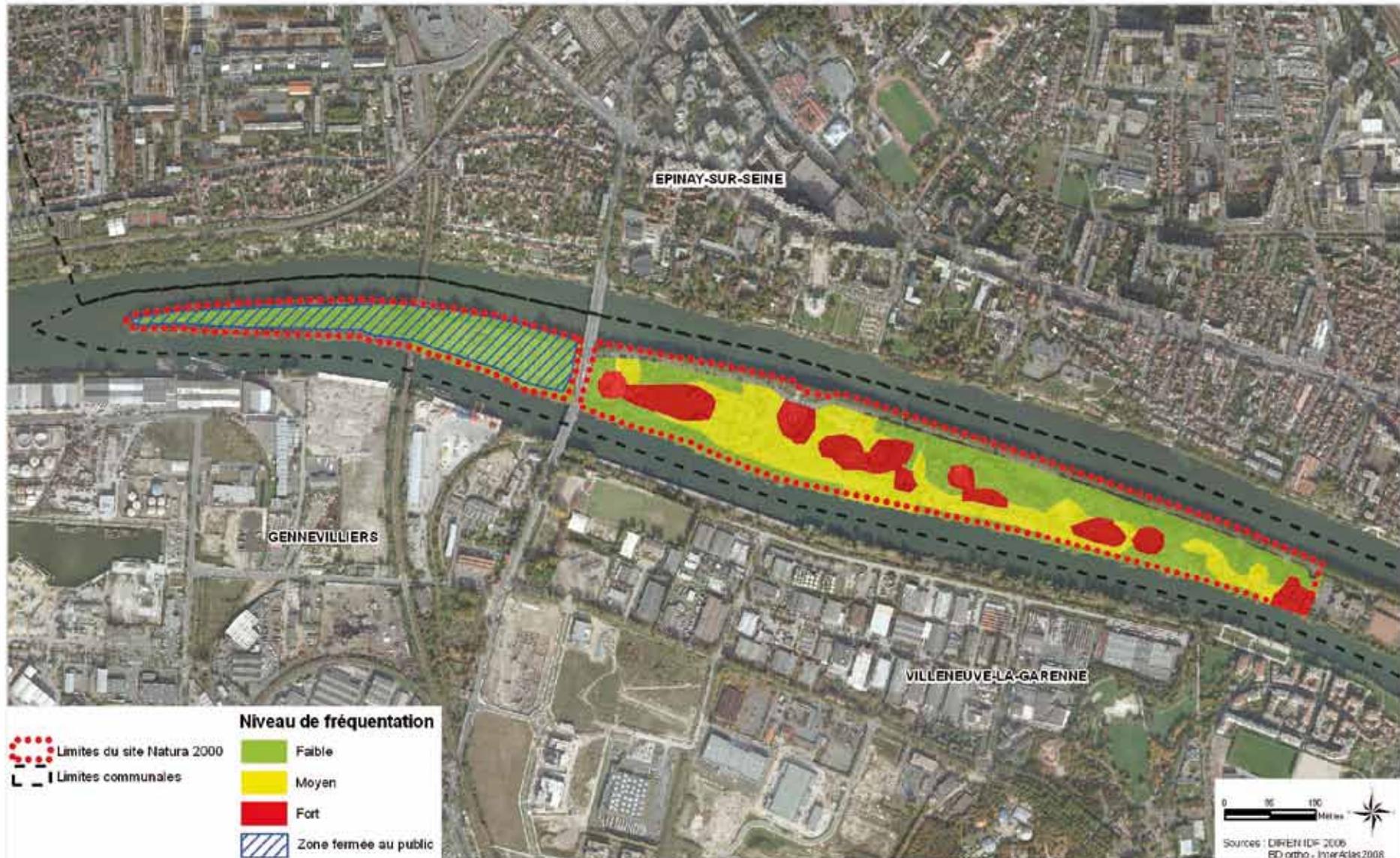
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



FREQUENTATION MOYENNE

PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS

Date de mise à jour : 07/10/10



## SYNTHESE DES ENJEUX

1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu
2. Enjeux écologiques
3. Synthèse des enjeux écologiques
4. Couplage des enjeux écologiques et de la fréquentation

## 1. Hiérarchisation des enjeux par espèce et par milieu

Pour chaque entité, les enjeux écologiques relatifs aux 12 espèces d'oiseaux ont été évalués à l'issue d'échanges entre les gestionnaires de parcs, les experts et les associations naturalistes. Cette analyse a veillé à respecter les exigences écologiques des espèces, à prendre en compte les spécificités de gestion de chaque entité tout en garantissant une cohérence sur l'ensemble du site.

Dans un premier temps, la valeur patrimoniale actuelle (faible, moyenne ou forte) a été estimée d'après différents critères : le statut de l'espèce parmi les douze catégories détaillées précédemment (nicheur, en chasse, migrateur ou hivernant pouvant respectivement être qualifiés de régulier, occasionnel ou potentiel), la régularité de la présence de l'espèce, l'ancienneté de la dernière observation, la quantité et la qualité des habitats favorables sur l'entité ainsi que sur l'ensemble de la ZPS.

Dans un deuxième temps le potentiel d'évolution future (faible, moyen, fort) de ces espèces a été évalué en fonction des possibilités d'évolution favorables des habitats présents et des souhaits exprimés par les gestionnaires.

Le niveau d'enjeu de conservation (faible, moyen, fort) est une synthèse de la valeur patrimoniale actuelle et du potentiel d'évolution future. La méthode suivante a été appliquée :

Valeur patrimoniale actuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte
Potentiel d'évolution future	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort
Enjeu de conservation	Faible	Faible	Moyen	Moyen	Fort	Fort

Ces enjeux ont ensuite été regroupés par grands types de milieux dans un second tableau, permettant d'identifier les milieux regroupant plusieurs espèces et facilitant la correspondance avec les cartes d'habitats.

Enfin, ces niveaux d'enjeux ont été appliqués aux cartes d'habitats avifaunistiques. Un habitat est affecté au niveau le plus élevé des espèces le fréquentant. Il est utile de préciser que plus l'habitat concerne d'espèces, plus les enjeux écologiques le concernant sont élevés.

## HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR MILIEU

Milieu	Valeur patrimoniale actuelle	Potentiel d'évolution future	Enjeu de conservation
<b>Milieux humides</b>	Moyenne sur la berge sud (Martin-pêcheur)	Fort (Martin-pêcheur) sur la rive sud et la future mare	Fort (Martin-pêcheur) sur la rive sud et la future mare
<b>Milieux ouverts</b>	Faible	Moyen sur la pointe ouest (Pie-grièche écorcheur)	Moyen sur la pointe ouest (Pie-grièche écorcheur)
<b>Milieux boisés</b>	Faible	Faible	Faible

## HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR ESPECE

Espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux	Rappel de l'habitat d'espèce	Valeur patrimoniale actuelle		Potentiel d'évolution future		Enjeu de conservation
		Détail	Niveau	Détail	Niveau	
<b>Blongios nain</b>	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Bondrée apivore</b>	Boisement de feuillus mûres associé à des milieux ouverts	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Busard cendré</b>	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Busard Saint-Martin</b>	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Butor étoilé</b>	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Gorgebleue à miroir</b>	Milieu humide à roselières et eau libre stagnante	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Hibou des marais</b>	Fourré arbustif, prairie sèche, prairie humide	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	Rives naturelles ou artificielles de cours d'eau et de plans d'eau	Territoire de chasse (berge sud en 2009), habitat bien représenté sur l'entité et peu présent sur l'ensemble du site	Moyenne	Nicheur régulier, restauration des berges de la rive sud, création d'une mare	Fort	<b>Fort</b>
<b>Pic noir</b>	Boisement de feuillus mûres	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	Fourré arbustif, prairie sèche	Espèce non observée	Faible	Nicheur occasionnel, aménagement favorable de la pointe	Moyen	<b>Moyen</b>
<b>Pic mar</b>	Boisement de feuillus mûres	Espèce non observée	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>
<b>Sterne pierregarin</b>	Ilot sableux et gravillonneux à proximité de plans d'eau et de cours d'eau	Territoire de chasse (berge sud en 2002), habitat faiblement représenté sur l'entité et sur l'ensemble du site	Faible	Potentiel faible	Faible	<b>Faible</b>

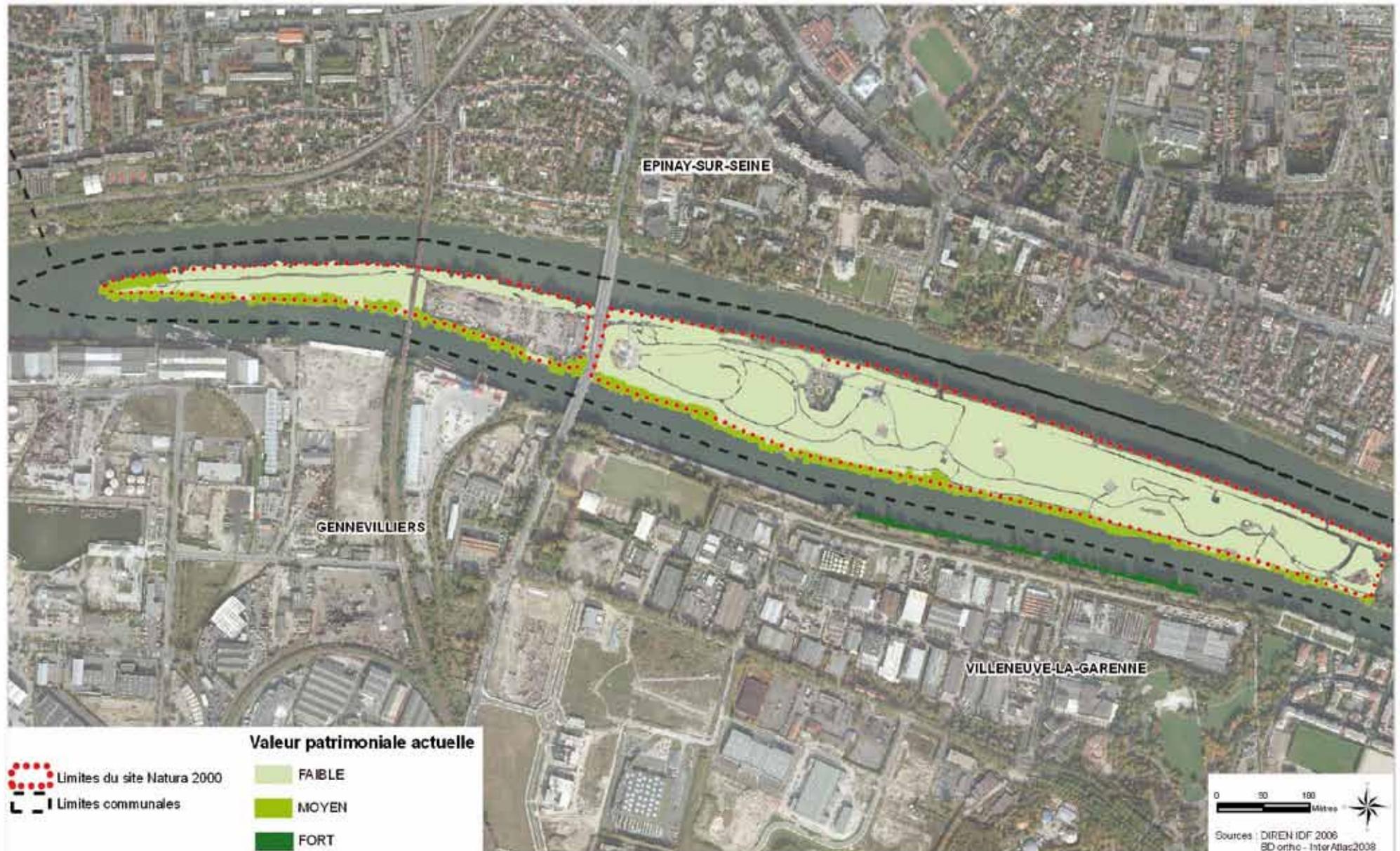
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis  
Département

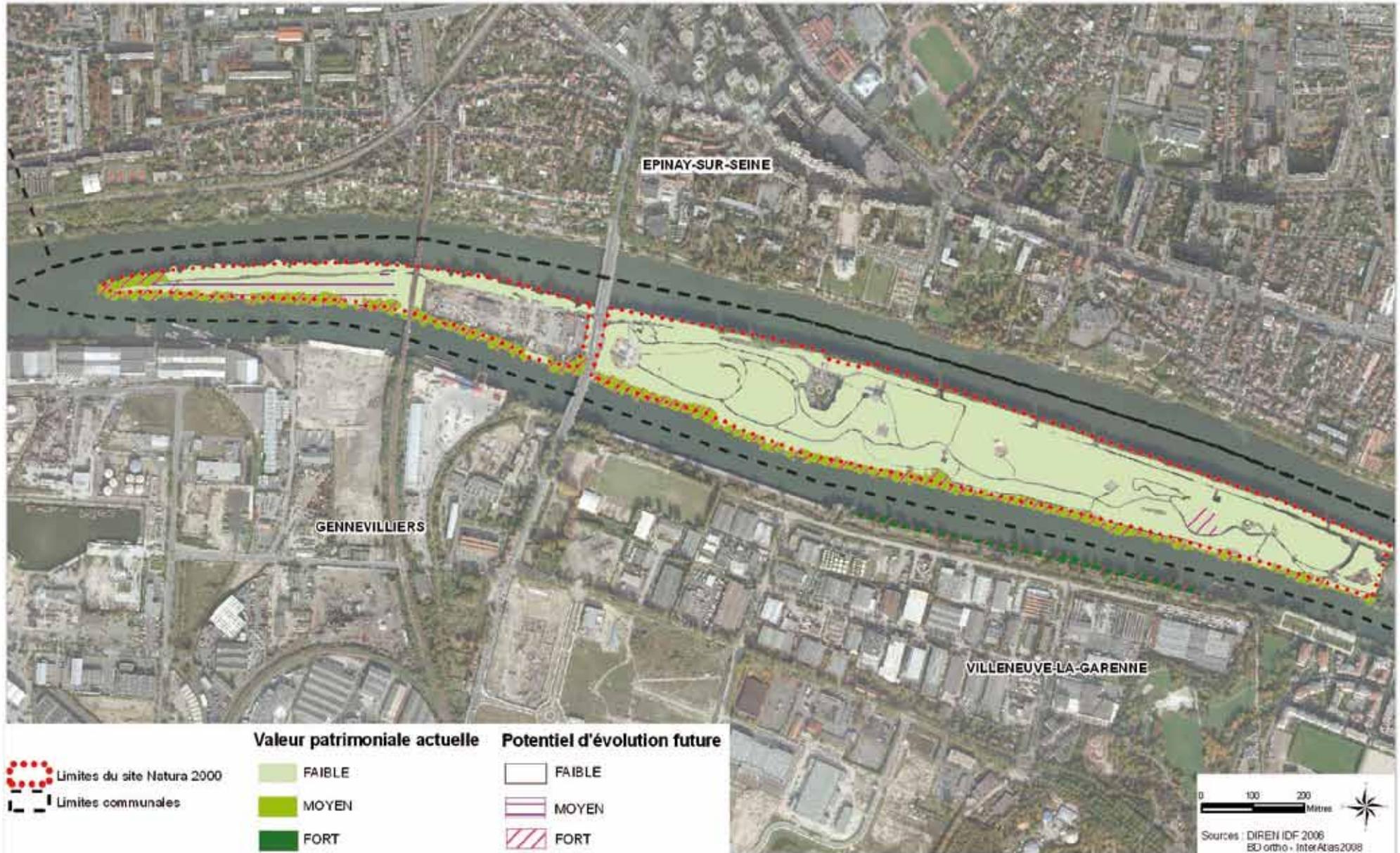
## ENJEUX ECOLOGIQUES ACTUELS

## PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS

Date de mise à jour : 12/10/10



Date de mise à jour : 12/10/10



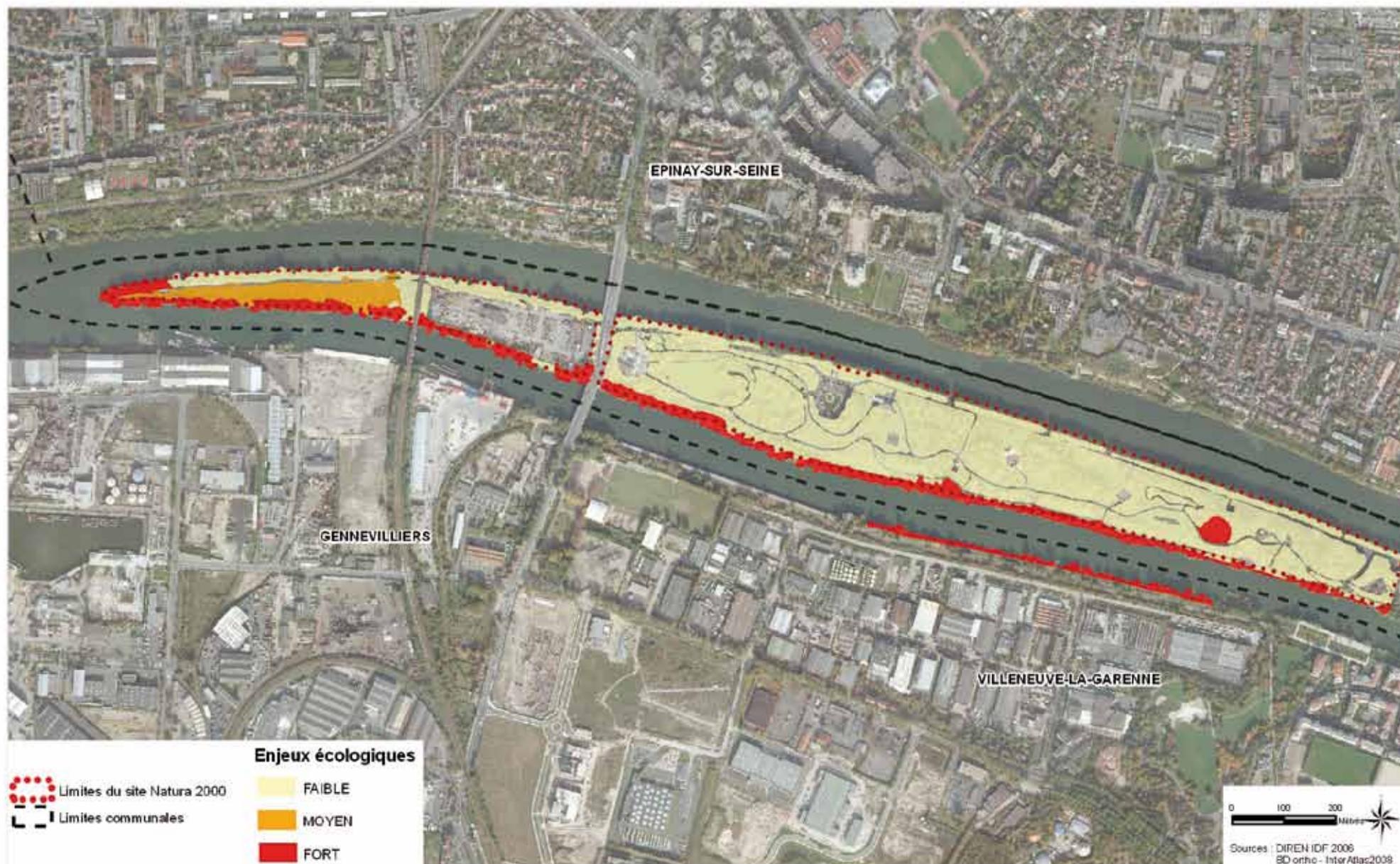
Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"

seine saint denis  
Département

## SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

## PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS

Date de mise à jour : 12/10/10



Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112013 : Zone de Protection Spéciale "Sites de la Seine-Saint-Denis"



**CARTE DE COUPLAGE DES ENJEUX ECOLOGIQUES ET DE LA FREQUENTATION**

**PARC DEPARTEMENTAL DE L'ILE-SAINT-DENIS**

Date de mise à jour : 12/10/10

